

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

Département de science politique

Automne 2018

POL 4033-30

Système politique du Japon

[Mercredi 9h30 – 12h30]

Chargé de cours : Éric Boulanger

Bureau : A-3535

Téléphone : 987-3000, poste 7957

Courriel : boulanger.eric@uqam.ca

kokusai99@yahoo.ca

Disponibilité : mercredi 13h30 à 15h30

Descriptif du cours

Les origines du système politique du Japon contemporain, ses fondements économiques, sociaux et culturels. Analyse des partis politiques, du processus électoral et du rôle des groupes d'intérêts. La Constitution de 1946 et les principales institutions politiques et administratives du pays

Méthodologie d'enseignement

La matière du cours sera présentée sous la forme de conférences magistrales en classe. Les lectures hebdomadaires sont obligatoires et matière à examen.

Évaluation

- Un travail de session : 5 décembre → 30 %
- Un examen de mi-session : 31 octobre → 30 %
- Un examen final, cumulatif : 12 décembre → 40 %

Travail de session

Directives générales

Un travail de session portant sur un sujet lié au système politique du Japon doit être remis le 8 décembre 2014 au professeur. Le travail devra être obligatoirement dactylographié et d'une longueur variant de 14 (minimum) à 16 pages (maximum) (double interligne). Le nombre de pages (14-16) n'inclut pas la page de présentation (obligatoire), la table des matières (obligatoire), la bibliographie (obligatoire) et les annexes (facultatifs). La police à utiliser : Times New Roman (taille 11).

Le texte doit être appuyé par une solide recherche bibliographique comportant au moins 12 titres (livres, chapitres dans les ouvrages collectifs, articles scientifiques, documents d'une organisation ou d'un gouvernement). Les articles de journaux et les références sur Internet (à moins que cette référence Internet soit, par exemple, un article scientifique signé ou un

document du gouvernement) ne sont pas inclus dans les 12 sources. Vous ne pouvez utiliser plus de deux textes du recueil de textes.

Retard : 2 points – sur 30 – par jour. Après cinq jours de retard (fin de semaine et jours fériés inclus), le travail sera refusé.

Le travail de session est à remettre le 5 décembre en classe ou avant 17h00 au secrétariat du département de science politique (A-3405).

N.B. : les travaux envoyés par courriel seront refusés.

Le sujet de votre travail doit être obligatoirement accepté par le professeur. Si un travail de session est remis sans que le sujet ait été au préalable accepté par le professeur, il est possible que ce travail soit refusé et la note de zéro sera alors accordé au travail.

Examens

- Les examens sont en classe et à livres fermés.

Ouvrage obligatoire

- Recueil de textes POL 4033-30.

PLAN DE COURS

5 septembre 2018

- Introduction au cours

12 septembre

- Une courte histoire politique du Japon d'Edo à l'occupation américaine

Pierre-François SOUYRI (2010), *Nouvelle histoire du Japon*, Paris, Perrin, pp : 443-477 ; 496-509 ; 510-519.

La structure du gouvernement

19 et 26 septembre

- L'Empereur, le cabinet, le premier ministre et le *kantei*; le bureau législatif et la fonction publique.

Éric SEIZELET (2005), « L'institution impériale japonaise et la dynamique de la modernisation » dans Jean-François SABOURET (dir), *La dynamique du Japon*, Paris, Éditions Saint-Simon, pp. 73-82.

Thierry GUTHMANN (2011), *Précis de politique japonaise*, Paris, L'Harmattan, pp. 33-55 [chapitre 2 : « Le système politique : les différents pouvoirs et leur fonctionnement »].

Jean-Marie BOUISSOU (2007), *Le Japon contemporain*, Paris, Fayard, pp. 167-182 [chapitre 9 : « Le Japon, “ empire bureaucratique ” ? »].

Le parlementarisme japonais : le système de 1955 et son effondrement

3 octobre

- La Diète et le système partisan; le Parti libéral-démocrate, le système de 1955 et la domination d'un seul parti

Xavier MELLET (2018), « Shinzo Abe, Premier ministre d'une démocratie malade », *Le Débat*, n° 198, pp. 118-127.

Guibourg DELAMOTTE (2015), « Démocratie *made in Japan* », dans Jean-Marie BOUISSOU *et al.*, *La démocratie en Asie. Japon, Inde, Chine*, Paris, Éditions Philippe Picquier, pp. 13-60.

Steven R. REED (2011), « The Liberal Democratic Party: An Explanation of Its Successes and Failures » dans Alisa GAUNDER (dir), *Routledge Handbook of Japanese Politics*, Londres, Routledge, pp. 14-23.

10 octobre

- Les partis d'opposition, leur évolution et réalignement idéologique : le Parti social-démocrate (l'ancien Parti socialiste du Japon – PSJ), le Parti communiste du Japon (PCJ); le Kômeitô; et les nouveaux partis de l'après-guerre froide.

SHINKAWA Toshimitsu (2000), « Failed Reform and Policy Changes of the SDPJ » dans OTAKE Hideo (dir), *Power Shuffles and Policy Processes: Coalition Government in Japan in the 1990s*, Tokyo, Japan Center for International Exchange, pp. 152-182.

Stephen DAY (2010), « The Japanese Communist Party (JCP): Destination Unknown », *Journal of Communist Studies and Transition Politics*, vol. 26, n° 4, décembre, pp. 542-570.

17 octobre

- La naissance et le déclin du Parti démocrate du Japon : l'échec de l'alternance politique ?

Patrick KOELLNER (2011), « The Democratic Party of Japan : Development, Organization and Programmatic Profile » dans Alisa GAUNDER (dir), *Routledge Handbook of Japanese Politics*, Londres, Routledge, pp. 24-35.

Tobias HARRIS (2011), « Le parti démocrate du Japon et la longue crise de l'archipel », *Politique étrangère*, no° 1, printemps, pp. 87-99.

Lectures optionnelles :

Guibourg DELAMOTTE (2013), « Le Japon en 2012 : l'alternance inversée » dans Jean-Luc RACINE (dir), *Asie*, Paris, La Documentation française, pp. 33-43.

24 octobre

- ❖ Semaine de lecture, pas de cours.

31 octobre

- ❖ Examen de mi-session (en classe)

7 novembre

- Le système électoral et les effets politiques de sa réforme
(Lectures à spécifier)

**Politique étrangère et politique de défense ; les débats sur la réforme
constitutionnelle**

14 novembre

- La politique étrangère : les relations du Japon avec le monde

Jean-Marie BOUISSOU (2007), *Le Japon contemporain*, Paris, Fayard, pp. 493-513 [chapitre XXIV : « Le Japon et le monde. En quête d'un positionnement international »].

Karyn POUPÉE (2012), *Les Japonais*, Paris, Tallander, pp. 589-607 [chapitre XXXIII : « Diplomatie »].

21 novembre

- La politique de défense; les forces d'auto-défense; l'Alliance nippo-américaine; et les opérations de paix

Guibourg DELAMOTTE (2010), *La politique de défense du Japon*, Paris, Presses universitaires de France, pp.179-212 [chapitre 2 : « La "normalisation" pour projet politique »].

Éric SEIZELET et Régine SERRA (2009), *Le pacifisme à l'épreuve : le Japon et son armée*, Paris, Les Belles Lettres, pp. 142-160 [chapitre : « Le système de sécurité nippo-américain »].

Céline PAJON (2011), « Le réarmement contrôlé du Japon », *Politique étrangère*, no° 1, printemps, pp. 129-141.

L'économie politique du Japon : le *développementalisme*, les deux décennies perdues et l'ouverture commerciale sur le monde

28 novembre et 5 décembre

- De la reconstruction et du « miracle » économique aux deux décennies perdues ; l'intégration régionale et globale du Japon

Karyn POUPÉE (2012), *Les Japonais*, Paris, Tallander, pp. 45-87 et 98-108 [chapitre II : « 1955. La haute croissance » et chapitre IV « 1985-1991. Le Japon attrape la grosse tête et rachète la planète »].

Évelyne DOURILLE-FEER (2014 ; 3^e éd.), *L'Économie du Japon*, Paris, La Découverte, pp. 50-72.

Lecture optionnelle :

Sébastien LECHEVALIER (2011), « Le capitalisme japonais doit-il s'adapter à la mondialisation ? » dans S. LECHEVALIER (dir.), *La grande transformation du capitalisme japonais*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, pp. 299-332.

12 décembre

- ❖ Examen final en classe



Périodiques sur le Japon et l'Asie

Asian Perspective / Asian Survey / Asian Economic Journal / Asia Pacific Bulletin: Japan Focus / Asian Pacific Review / ASEAN Economic Bulletin / Cipango / *Contemporary Japan - Journal of the German Institute for Japanese Studies in Tokyo* / Critical Asian Studies / East Asia / Ebisu / Les Cahiers du Japon (dernier numéro : février 2010) / Far Eastern Economic Review / Gaiko Forum (dernier numéro : hiver 2004) / International Relations of the Asia-Pacific / Issues & Studies / Japanese Studies / Japan Forum / Japan Review of International Affairs (dernier numéro: printemps 2004) / Japan Quarterly (dernier numéro : automne 2001) / Japanese Journal of Political Science / Journal of East Asian Studies / Journal of Japanese Studies / The Journal of East Asian Affairs / Monumenta Nipponica / Pacific Affairs / The Pacific Review.

Quelques journaux et sites web

- The Japan Times: <http://www.japantimes.co.jp/>
- The Asahi Shimbun (version anglaise): <http://ajw.asahi.com/?ref=asacom>
- The Yomiuri Shimbun (version anglaise): <http://the-japan-news.com/>
- The Nikkei Asian Review: http://asia.nikkei.com/?n_cid=NARAN113
- The East Asia Forum: <http://www.eastasiaforum.org/>
- The Asia Times Online : <http://www.atimes.com/>
- The Diplomat: <http://thediplomat.com>
- Japan Today: <http://www.japantoday.com/category/politics>
- News on Japan: <http://www.newsonjapan.com/>

- Japan Research Center, Harvard Business School : <http://www.hbs.edu/global/research/asia/center/japan/>
- U.S. – Japan Research Institute : <http://www.us-jpri.org/en/>
- Maison Franco-japonaise : <http://www.mfj.gr.jp/recherche/missions/>
- Centre d'études de l'Asie de l'Est (CÉTASE) : <http://cetase.umontreal.ca/accueil/>

Le gouvernement du Japon :

- ❖ Le premier ministre et son cabinet (vous y trouverez les liens Internet pour les ministères, les agences gouvernementales et les institutions parlementaires) : <http://japan.kantei.go.jp/>

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

PLAGIAT

Règlement no. 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no. 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir :

www.integrite.uqam.ca

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12^e ou 13^e cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

POLITIQUE 16 CONTRE LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.

1. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
2. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
3. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
4. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
5. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
6. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
7. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour obtenir du soutien :

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :
Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement
514-987-3000, poste 0886

Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM :

<http://www.harcelement.uqam.ca>

CALACS Trêve pour Elles – point de services UQAM :

514-987-0348

calacs @uqam.ca

www.tredepourelles.org

Service de soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : 514-987-3185 Local DS-2110

Pour le Service de la prévention et de la sécurité : **514-987-3131**

CENTRE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (CDP)

Le CDP est le lieu de rencontre entre le milieu professionnel et l'université. Il a pour mandat d'accompagner les étudiant.e.s dans leur cheminement de carrière.

Par le développement de contacts avec des employeurs, l'établissement de lien avec les milieux de travail et le réseautage avec les diplômé.e.s, le CDP vise à promouvoir la qualité et l'engagement des étudiantes et des étudiants de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM.

Pour les étudiant.e.s de la Faculté de science politique et de droit, le CDP...

...Met à leur disposition les outils et le soutien nécessaires à la recherche de stages ou d'emploi professionnels;

...Offre la formation et l'information pertinentes à une insertion efficace sur le marché du travail;

...Organise diverses activités permettant de réaliser toutes les possibilités de carrières qui s'offrent à elles et eux;

...Met sur pieds plusieurs occasions de rencontre et de réseautage avec des employeurs potentiels et des diplômé.e.s de la FSPD.

Passez-vous voir au W-2520!

Suivez notre calendrier d'activités à l'adresse suivante : <https://cdp-fspd.uqam.ca/>

Écrivez-nous au politique.cdp.fspd@uqam.ca

Aimez notre page Facebook : Centre de développement professionnel – FSPD UQAM